

Annexe 1: Synopsis Plan de vaccination suisse 2023

Vaccinations recommandées de base et complémentaires (CFV/OFSP)

Âge*	Vaccinations de base									Vaccinations complémentaires		
	DTP	Polio ²⁾	Hib	HBV ⁵⁾	Pneumo-coques	ROR	VZV	HPV	Influenza	Méningo-coques	HPV	HZV
Nais-sance				6)								
2 mois	DTP _a	IPV	Hib	HBV ⁷⁾	PCV							
4 mois	DTP _a	IPV	Hib ⁴⁾	HBV ⁷⁾	PCV							
9 mois						ROR ¹¹⁾	VZV ¹¹⁾					
12 mois**	DTP _a	IPV	Hib ⁴⁾	HBV ⁷⁾	PCV	ROR ¹¹⁾	VZV ¹¹⁾					
24 mois			4)		10)	12)	13)			MCV-ACWY ¹⁶⁾		
4-7 ans	DTP _a /dTp _a	IPV				12)	13)					
11-14 / 15 ans	dTp _a	3)		HBV ⁷⁾ 8)		12)	13)	HPV ¹⁴⁾ (filles)		MCV-ACWY ¹⁷⁾	HPV ¹⁸⁾ (garçons)	
25 ans	dTp _a ¹⁾	3)		9)		12)	13)	15)			HPV ¹⁹⁾	
45 ans	dT ¹⁾	3)		9)		12)	13)					
≥ 65 ans	dT ¹⁾	3)		9)					Influenza ¹⁵⁾			HZV ²⁰⁾

Vaccination combinée

- * Règle concernant la définition des âges ou tranches d'âge : âge de 12 mois signifie du 1^{er} anniversaire à la veille du 13^e mois ; 4-7 ans signifie du 4^e anniversaire à la veille du 8^e anniversaire.
 ** Les trois vaccins recommandés à l'âge de 12 mois (1 dose DTP_a-IPV-Hib-HBV, 1 dose PCV, 1 dose ROR) peuvent être administrés simultanément ou à court intervalle les uns des autres. Les vaccinations contre DTP_a-IPV-Hib-HBV et les pneumocoques doivent être terminées avant l'âge de 13 mois. La vaccination contre DTP_a-IPV-Hib-HBV peut également être administrée avant l'âge de 12 mois mais pas avant l'âge minimum de 11 mois.

- ¹⁾ Rappels recommandés à 25 (dTp_a), 45 (dT) et 65 (dT) ans puis tous les 10 ans. Il est recommandé de maintenir un intervalle de 10 ans pour les rappels dT chez les patients immunodéficients et chez les voyageurs selon les situations à évaluer au cas par cas (p. ex. région de haute endémie de diphtérie, accès limité aux soins). Une dose unique de vaccin contre la coqueluche est recommandée chez les adultes à 25 ans. En cas d'indisponibilité de vaccin dT, on peut administrer les vaccins dTp_a ou dTp_a-IPV (voir recommandation de vaccination de remplacement sur le site de l'OFSP www.bag.admin.ch/approvisionnementvaccins).

Dans le but de protéger les nourrissons de <6 mois il est recommandé :

– De vacciner les femmes enceintes contre la coqueluche (1 dose dTp_a) pendant chaque grossesse, indépendamment de la date de la dernière vaccination ou infection. Cette vaccination est effectuée de préférence au cours du 2^e trimestre (13-26. SG), le rattrapage étant possible au cours du 3^e trimestre, et a comme but de protéger les nourrissons durant leurs premières semaines de vie (transmission transplacentaire des anticorps). Si la vaccination d'une mère n'a pas eu lieu pendant la grossesse, il est recommandé de l'effectuer le plus rapidement possible après l'accouchement, si elle n'a pas été vaccinée durant les 10 années précédentes ;

– De vacciner les personnes en contact régulier (familial, professionnel) dès que possible contre la coqueluche si elles n'ont pas été vaccinées durant les 10 années précédentes.

Dans ces situations, l'intervalle minimum depuis la dernière dose de vaccin antitétanique est seulement de 4 semaines.

- ²⁾ Depuis 2019 la vaccination recommandée de base contre la poliomyélite comprend 4 doses. Pour les nourrissons primo-vaccinés avec le schéma 3+1, le calendrier vaccinal à 5 doses reste inchangé.

- ³⁾ Rattrapage uniquement, qu'il est possible d'effectuer simultanément à l'entretien de l'immunisation contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche à l'aide d'un vaccin dTp_a-IPV.

- ⁴⁾ Le rattrapage de la vaccination contre Hib est recommandé jusqu'au 5^e anniversaire. Le nombre de doses dépend de l'âge au moment de la première injection de vaccin :

– début entre l'âge de 3 et 5 mois : 2 doses séparées de 2 mois, puis 3^e dose en principe à 12 mois mais avec un intervalle minimum de 6 mois entre la 2^e et 3^e dose ;

– début entre l'âge de 6 et 11 mois : 2 doses séparées de 1 mois d'intervalle, puis 3^e dose avec un intervalle minimum de 6 mois entre la 2^e et 3^e dose ;

– début entre l'âge de 12 et 14 mois : 2 doses à 2 mois d'intervalle ;

– début entre l'âge de 15 mois et 59 mois : 1 dose.

- ⁵⁾ La pratique de la vaccination généralisée contre l'hépatite B ne supprime pas la nécessité de continuer de dépister et vacciner sélectivement les personnes appartenant aux groupes à risque élevé et de poursuivre le dépistage prénatal.

- ⁶⁾ La vaccination contre l'hépatite B dès la naissance est indispensable chez l'enfant né de mère Ag HBs positive. Elle comporte 4 doses à administrer à l'âge de 0 (simultanément avec les HBIGG), 1, 2 et 12 mois. À 2 et 12 mois, un vaccin combiné hexavalent est administré. Il est impératif d'effectuer une sérologie (anti-HBs et Ag HBs) 4 semaines après la dernière dose pour vérifier la protection vaccinale.

- ⁷⁾ Depuis 2019, la vaccination contre l'hépatite B est recommandée chez les nourrissons de préférence avec un vaccin combiné hexavalent. Elle reste toujours recommandée pour les jeunes de 11 à 15 ans qui n'ont pas encore été vaccinés et peut être administrée en même temps que la vaccination contre les HPV ou que d'autres vaccins nécessaires.

- ⁸⁾ Le nombre de doses de vaccins contre HBV est différencié (2 ou 3) selon le produit utilisé et l'âge.

- ⁹⁾ Rattrapage de la vaccination contre l'hépatite B pour les adultes (dès l'âge de 16 ans) sans limite d'âge, sauf en l'absence de risque d'exposition.

- ¹⁰⁾ Le rattrapage de la vaccination contre les pneumocoques est recommandé jusqu'au 5^e anniversaire. Le nombre de doses dépend de l'âge au moment de la première injection de vaccin :

– début entre l'âge de 3 et 5 mois : 2 doses séparées de 2 mois, puis 3^e dose en principe à 12 mois mais avec un intervalle minimum de 6 mois entre la 2^e et 3^e dose ;

– début entre l'âge de 6 et 11 mois : 2 doses séparées de 1 mois d'intervalle, puis 3^e dose avec un intervalle minimum de 6 mois entre la 2^e et 3^e dose ;

– début entre l'âge de 12 et 23 mois : 2 doses à intervalle minimum de 2 mois ;

– début entre l'âge de 24 et 59 mois : 1 dose unique.

- ¹¹⁾ Le vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et la varicelle (RORV) comprend 2 doses et est recommandée à 9 mois (1^{re} dose) et à 12 mois (2^e dose) pour tous les nourrissons. Selon l'évaluation du risque d'exposition individuel à la rougeole, l'administration de la deuxième dose de ROR est possible entre l'âge de 12 et 15 mois. Lors d'épidémie de rougeole dans l'entourage ou de contact avec un cas de rougeole, la vaccination avec un vaccin ROR trivalent est recommandée dès 6 mois. Si la 1^{re} dose de vaccin ROR est administrée aux nourrissons entre l'âge de 6 et 8 mois, 2 doses supplémentaires (de préférence avec un vaccin RORV) sont nécessaires aux âges de 9 (au moins 4 semaines après la 1^{re} dose) et 12 mois pour une vaccination complète.
- ¹²⁾ Rattrapage de la vaccination (2 doses à intervalle minimum d'un mois pour les personnes non vaccinées): en particulier les enfants, les adolescents ainsi que les adultes nés après 1963; les femmes en âge de procréer ou les accouchées. Elle est vivement recommandée pour les personnes exposées à un risque de contact professionnel et/ou qui pourraient transmettre ces infections à des femmes enceintes ou à des patients à risque (par ex: maternités, services de pédiatrie, etc.). Ne pas administrer la vaccination ROR(V) en cas de grossesse connue.
- ¹³⁾ Ce vaccin peut être administré en même temps que tous les autres vaccins. La vaccination contre la varicelle est recommandée à toutes les personnes jusqu'à l'âge de <40 ans, sans antécédents de varicelle et qui n'ont pas encore reçu de dose de vaccin ou n'en ont reçu qu'une seule. Le schéma de vaccination consiste toujours en 2 doses administrées à un intervalle minimum de 4 semaines pour les personnes non vaccinées ou en 1 dose unique pour celles partiellement vaccinées. En cas de protection vaccinale incomplète contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, un vaccin combiné RORV quadrivalent peut également être administré.
- ¹⁴⁾ Depuis 2019, il est recommandé d'utiliser le vaccin 9-valent pour la vaccination contre les HPV des adolescentes de 11 à 14 ans (avant le 15^e anniversaire) et pour le rattrapage de cette vaccination des adolescentes de 15 à 19 ans (jusqu'au 20^e anniversaire). Les schémas de vaccination restent inchangés: pour les adolescentes de 11 à 14 ans, 2 doses de vaccin à administrer à 0 et 6 mois; pour les adolescentes/jeunes femmes de 15 à 19 ans, 3 doses de vaccin à administrer aux temps 0, 2, 6 mois.
- ¹⁵⁾ La vaccination contre la grippe est recommandée annuellement à tous les adultes dès 65 ans.
- ¹⁶⁾ Le rattrapage avec le vaccin conjugué quadrivalent ACWY est recommandé jusqu'au 5^e anniversaire.
- ¹⁷⁾ Chez l'adolescent, le rattrapage de la dose de vaccin contre les méningocoques est recommandé jusqu'au 20^e anniversaire.
- ¹⁸⁾ Pour les garçons âgés de 11 à 14 ans, la vaccination contre les HPV comprend 2 doses à administrer aux temps 0 et 6 mois.
- ¹⁹⁾ Pour les garçons âgés de 15 à 19 ans et les jeunes adultes (hommes et femmes) âgés de 20 à 26 ans, la vaccination comprend 3 doses aux temps 0, 2 et 6 mois. Les vaccins contre les HPV peuvent être administrés en même temps que tous les autres vaccins éventuellement nécessaires.
- ²⁰⁾ Recommandé pour les personnes immunocompétentes ≥ 65 ans ayant reçu 2 doses (à 2 mois d'intervalle) de vaccin sous-unitaire adjuvanté, indépendamment du fait d'avoir déjà contracté la varicelle et/ou le zona ou d'avoir déjà été vacciné avec un vaccin vivant atténué contre le zona par le passé. Il n'est pas nécessaire de tester l'immunité contre le virus de la varicelle/zoster avant la vaccination. Il est recommandé de respecter un intervalle minimum de deux mois entre Zostavax® et la 1^{re} dose de Shingrix® pour les personnes qui ont préalablement reçu Zostavax®.